

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD120

présenté par

M. Favennec, M. Demilly et M. Weiten

ARTICLE 36 QUINQUIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la volonté de l'article est louable, elle risque néanmoins de freiner les investissements, en générant des surcoûts difficilement supportables. Il est donc proposé de supprimer cet article.